

حَدَّثَنَا الْعَبَّاسُ بْنُ الْوَلِيدِ بْنِ مَرْيَدٍ، أَخْبَرَنِي أَبِي، حَدَّثَنَا الْأَوْزَاعِيُّ،
 حَدَّثَنِي حَسَّانُ بْنُ عَطِيَّةَ، عَنْ عَمْرِو بْنِ شُعَيْبٍ، عَنْ أَبِيهِ، عَنْ جَدِّهِ،
 أَنَّ الْعَاصَ بْنَ وَائِلٍ، أَوْصَى أَنْ يُعْتَقَ، عَنْهُ مِائَةُ رَقَبَةٍ فَأَعْتَقَ ابْنَهُ
 هِشَامُ خَمْسِينَ رَقَبَةً فَأَرَادَ ابْنَهُ عَمْرُو أَنْ يُعْتَقَ عَنْهُ الْخَمْسِينَ الْبَاقِيَةَ
 فَقَالَ حَتَّى أَسْأَلَ رَسُولَ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَأَتَى النَّبِيَّ صَلَّى اللَّهُ
 عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَقَالَ يَا رَسُولَ اللَّهِ إِنَّ أَبِي أَوْصَى بِعِتْقِ مِائَةِ رَقَبَةٍ وَإِنْ
 هِشَامًا أَعْتَقَ عَنْهُ خَمْسِينَ وَبَقِيَتْ عَلَيْهِ خَمْسُونَ رَقَبَةً أَفَأَعْتِقُ عَنْهُ
 فَقَالَ رَسُولُ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ " إِنَّهُ لَوْ كَانَ مُسْلِمًا فَأَعْتَقْتُمْ
 عَنْهُ أَوْ تَصَدَّقْتُمْ عَنْهُ أَوْ حَجَّجْتُمْ عَنْهُ بَلَغَهُ ذَلِكَ " .



D'après 'Abdallah Ibn 'Amr (qu'Allah les agrée lui et son père) : Al 'Ass Ibn Wa'il avait laissé comme testament que l'on affranchisse pour lui cent esclaves.
 Son fils Hicham en a affranchi cinquante et son autre fils 'Amr a voulu affranchir les cinquante autres mais il



a dit : Je ne le fais pas avant de questionner le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui).

Alors il s'est rendu auprès du Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) et a dit : Ô Messager d'Allah ! Certes mon père a laissé comme testament que l'on affranchisse cent esclaves. Certes Hicham a affranchi en sa faveur cinquante esclaves et moi il m'en reste cinquante. Dois-je les affranchir en sa faveur ? Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Certes s'il avait été musulman et que tu avais affranchi des esclaves en sa faveur, que tu avais fait des aumônes en sa faveur ou que tu avais fait le hajj en sa faveur, ceci lui serait parvenu ».

(Rapporté par Abou Daoud dans ses Sounan n°2883 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Abi Daoud (Cheikh Albani)